

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2015

(PV : Jérôme HENNET)

L'assemblée est accueillie à « La Villageoise » (salle paroissiale) dès 16h30 par Nicole TRUSCELLO, membre du Comité et trésorière, entourée d'une équipe aussi efficace que sympathique. Un tout grand merci pour cet accueil chaleureux.

Le Président, André GOSSAUER, introduit la séance en saluant une assemblée de env. 80 personnes démontrant l'intérêt certain porté par les membres aux activités de l'association. Il salue la présence du Président de Commune Luc FELLAY, ainsi que de Olivier WERMEILLE, membre du Conseil Municipal, Jean-Philippe BORGEAUD, Président de Champéry Tourisme et Pierre-Marie GABIOUD, Chef de projet de la passerelle Belle-Etoile.

Le déroulement de l'Assemblée a lieu en français, mais les anglophones sont invités à réagir dans leur langue et demander une traduction si nécessaire.

1) Contrôle des présences et adoption de l'ordre du jour

Le Président excuse Alain CHEVALIER et Patrick DE LE CHESNAIS, membres du Comité et retenus à l'étranger, ainsi que les autres membres suivants : John CAMPBELL, Nora ERB, Brita & Alan BAKER, Gérald GENDRE, Jacques PERRET, Cynthia DEFAGO, Martine & Thierry PERRIN, Jean HAAS, Richard BUNN, François-Michel ORMOND, Hans RIS, Rodolphe RICHARD, Tony PERRET et Jean-Guy FALBRIARD.

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

2) Adoption du procès-verbal (PV) de l'Assemblée Générale du 27 décembre 2014

Il est rappelé que le PV se trouve sur le site Internet de l'association et n'a pas été envoyé personnellement. Ce document n'apportant pas de remarque particulière est accepté à l'unanimité.

3) Rapport du Comité sur les activités 2015 et approbation : Le Président présente le rapport qui suit :

- **Suivi de la taxe sur les R2 sur le plan communal et cantonal** : Il n'y pas de nouveautés sur ce point. Les recourants attendent toujours la réponse du Conseil d'Etat (CE), ceci après un an et 8 mois ! Il faut mentionner que le CE a demandé à son service juridique une détermination intermédiaire, une procédure peu habituelle qui a provoqué une demande de prise de position des parties, à savoir de la Commune et de l'avocat des recourants, Me Couchepin. La Commune n'a pas pris position, Me Couchepin oui. Un point positif de la détermination du service juridique de l'Etat : « l'argumentation selon laquelle la dispense des indigènes du paiement de la taxe sur les R2 est contraire à la Constitution est légitime ». A voir comment cela influencera la réponse du CE. Les autres arguments ont été rejetés. A suivre.
- **Organisation de 3 stamms et de la réunion d'été** : 3 stamms ont été organisés pendant la saison d'hiver, un moyen toujours fort agréable de se retrouver.

La réunion d'été du 8 août a rencontré un vif succès, quelque 40 personnes se sont retrouvées à Barmaz, malheureusement à l'intérieur, un orage s'étant manifesté. Antoine Schaller, chef de projet du projet « Système Touristique de la Vallée D'Illiez (STVDI) » a présenté le rapprochement touristique des 3 communes de la vallée : Troistorrens avec Morgins, Val-d'Illiez avec les Crossets et Champoussin, ainsi que Champéry. Ce projet réunit les autorités, organes touristiques et prestataires, tels cafetiers-restaurateurs, hébergeurs, transports publics, remontées mécaniques et résidences secondaires.

L'APCACH représente les R2 dans les travaux de cette organisation, le Président de l'APCACH en étant le délégué.

- **Information de nos membres et animation de notre site Internet** : comme d'habitude, les membres ont été informés par divers courriels durant l'année sur les nouvelles de Champéry. Divers messages encouragent le Comité à continuer de la sorte. Toute proposition d'amélioration est toutefois la bienvenue et même souhaitée.
- **Recrutement de nouveaux membres** : L'APCACH a passé la barre des 250 membres, soit une augmentation de quelque 30 membres. La discipline de paiement des cotisations est mauvaise pour certains membres, heureusement une petite minorité. L'énergie que doit dépenser notre trésorière pour courir après les retardataires pourrait être mieux utilisée. Merci aux concernés d'en prendre note.
- **Comité** : deux des membres du Comité démissionnent à cette assemblée : Yves Delaunay et Patrick de la Chesnais. Ils ont été à bord du bateau depuis la reprise des rennes de l'APCACH par une nouvelle équipe en 2011. Le Président les remercie du fond du cœur pour le travail accompli et leur souhaite bon vent dans la suite de leurs activités. Les membres sortants sont vivement applaudis en guise de remerciement.
- **Participation au début des travaux du STVDI** : deux soirées de brainstorming, auxquelles l'APCACH a participé, ont eu lieu sur les divers produits touristiques de la vallée, leurs particularités, leur positionnement et, surtout, les synergies possibles en mettant les forces en commun. On se rend compte qu'il faudra un directeur et une équipe dirigeante très efficace pour motiver les prestataires des diverses communes et les amener à collaborer.

Le rapport d'activité 2015 est approuvé à l'unanimité.

4) Comptes 2015, rapport des vérificateurs des comptes et approbation : les comptes sont présentés et commentés par la trésorière, Nicole TRUSCELLO, remerciée par le Comité pour son excellent travail.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2015

	30/09/2015	30/09/2014
	CHF	CHF
ACTIF		
Banque	31 957,05	19 645,60
Actifs transitoires	1 450,00	950,00
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DE L'ACTIF	33 407,05	20 595,60
	<hr/>	<hr/>
PASSIF		
Passifs transitoires	1 583,10	900,00
Participation à l'étude juridique	8 320,00	6 070,00
Provisions	8 000,00	
	<hr/>	<hr/>
Fonds étrangers	17 903,10	6 970,00
	<hr/>	<hr/>
Capital	7 125,60	3 128,00
Fond de réserve	6 500,00	1 500,00
Bénéfice/perte de l'exercice	1 878,35	8 997,60
	<hr/>	<hr/>
Fonds propres	15 503,95	13 625,60
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF	33 407,05	20 595,60

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 2015

	<u>2015</u> CHF	<u>(Budget 2015)</u> CHF	<u>2014</u> CHF
PRODUITS			
Produit des cotisations	13 300,00	10 000,00	11 100,00
Dons	480,00	3 500,00	4 600,00
Produits site et autres produits	1 900,00	1 000,00	1 349,00
Produits des liquidités	15,75		9,80
Total des produits	15 695,75	14 500,00	17 058,80
CHARGES			
Promotion et développements	1 761,80	3 000,00	3 062,55
Charges site internet	1 260,50	2 000,00	547,95
Frais de fonctionnement et administratifs	764,10	1 000,00	268,40
Soutien actions et projets	8 000,00	8 000,00	3 540,00
Frais financiers	31,00		42,30
Autres charges	2 000,00	500,00	600,00
Attribution au fond de réserve			
Total des charges	13 817,40	14 500,00	8 061,20
BENEFICE / PERTE DE L'EXERCICE	1 878,35		8 997,60

M. Giuseppe DALLA VALLE, vérificateur des comptes, donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5) Elections statutaires, Président et Comité : Le Président rappelle que les élections se font pour une nouvelle période de deux ans qui se termine à la fin de l'année 2017. Pour l'élection du Président, Yves DELAUNAY présente la candidature d'André GOSSAUER. Le Président sortant est élu par acclamation.

Pour l'élection du Comité, les candidats suivants se déclarent prêts à renouveler leur mandat pour deux ans :

- Alain CHEVALIER
- Jérôme HENNET
- François PIDOUX
- Nicole TRUSCELLO
- Gérald VISINAND

Le Comité est élu par acclamation. Le Président relève que le Comité, afin d'assurer la relève dans un proche avenir, souhaiterait voir arriver de nouveaux membres. Un appel est lancé aux intéressés à faire partie du Comité.

6) Elections des vérificateurs des comptes : Les deux vérificateurs sortants, MM. Julian TRUNKFIELD et Giuseppe DALLA VALLE sont réélus par acclamation. La vérificatrice suppléante sortante, Mme Diane LAVENEX est remerciée pour sa disponibilité en 2015.

7) Informations sur les activités 2016

A. Activités continues

- **Suivi de la taxe sur les R2 sur le plan communal et cantonal** : La décision du CE est toujours attendue dans ce dossier. Parallèlement, les travaux du STVDI se poursuivront, en espérant qu'ils puissent aboutir à une solution valable pour toutes les communes de la vallée sur le plan des taxes.
- **Organisation de 3 stamms et de la réunion d'été** : le premier stamm aura lieu samedi 30 janvier à 17h00 dans la salle des séminaires du Palladium. Les deux stamms suivants auront lieu samedi 27 février et 26 mars, weekend de Pâques. La réunion d'été aura lieu le 6 août, les informations suivront en temps voulu. Il est relevé que cette réunion d'été sera une **assemblée générale extraordinaire**, afin de permettre de prendre des décisions. A ce stade, il n'y a pas d'objet précis sur lequel une décision doit être prise, mais cela garantira une certaine flexibilité, et permettra aux membres qui ne peuvent participer à l'Assemblée de décembre d'intervenir si besoin.
- **Information de nos membres et animation de notre site Internet** : l'information aux membres se poursuivra en 2016, toute suggestion étant bien sûr la bienvenue. Il est rappelé que le forum est ouvert à tous les membres sur le site de l'APCACH. A bon entendeur.
- **Ouverture aux résidents secondaires de la vallée d'Illiez** : le projet de STVDI permet à l'APCACH de s'ouvrir aux autres résidents secondaires (R2) de la vallée. Si l'APCACH compte déjà quelques membres habitant Val-d'Illiez, des contacts plus étroits avec ProMorgins vont être pris. Cette association des propriétaires de Morgins a été créée en 1971 déjà, bravo à elle !
- **Participation aux travaux du STVDI** : les travaux pour ce projet continuent et devraient s'achever en cours d'année 2016. Un des derniers sujets traités sera le financement du tourisme de la vallée. Comme évoqué ci-dessus, les trois communes désirent mettre en place un financement commun, ce qui signifie que toutes les taxes à définir seront les mêmes pour les trois communes. Cela aura bien entendu une influence directe sur les taxes sur les résidences secondaires de Champéry et Val-d'Illiez qui devront être intégrées dans ce concept. A noter que Morgins n'a pas de TR2, ni de TPT.
- **Création d'une commission consultative** : l'un des buts actuels du Comité est de nouer davantage de contacts avec les résidents principaux. Notamment pour leur expliquer la position de l'APCACH, position souvent mal comprise, mais aussi pour mieux comprendre leurs besoins et soucis, ce que ceux-ci nous reprochent d'ignorer. Le Comité souhaite créer une commission consultative dans ce but, où il sera représenté par l'un de ses membres. En fonction des sujets traités, des membres externes y seront invités, notamment des jeunes Champérolains qui désirent s'investir à Champéry et y rester avec leurs familles. C'est ainsi que Mathieu Exhenry, qui a su démontrer qu'avec travail et idées on arrive à faire bouger les choses à Champéry, a accepté d'en faire partie. Ce sujet est de première importance, car les anciennes générations de Champérolains semblent réticentes à investir, malgré parfois des fortunes importantes entre les mains, pour assurer l'avenir de leurs enfants dans leur commune. L'objectif est de favoriser la communication entre résidents principaux et secondaires en créant un véhicule d'informations et d'expression, autrement dit un laboratoire d'idées.

Le rapport sur les activités prévues est approuvé à l'unanimité.

B. Attribution de la somme de CHF 8'000.- votée en 2014 pour des projets locaux pour un développement durable de Champéry et de sa région

Suite à la décision de l'année dernière par l'AGO d'attribuer CHF 8'000.- au « soutien d'actions et projets », le Comité a choisi 2 projets présentés ci-après. Chacun d'eux recevra 4000.-.

B.1. Projet de la passerelle Belle-Etoile

Pierre-Marie GABIOUD présente le projet en sa qualité de secrétaire du groupe de travail de la passerelle Belle-Etoile, déjà présentée par ailleurs lors de la réunion d'août 2015. Il rappelle que le but du projet est de modifier le

ponton actuel de Bonnavau, idée qui a germé il y a déjà trois ans. Chaque année, le ponton doit être démonté pour éviter sa destruction par une crue. Les années où il n'y a pas de neige, ce chemin de randonnée est donc condamné alors qu'il pourrait être utilisé comme chemin pédestre (cette année est un bon exemple). Les parcelles considérées sont propriétés privées de Champérolains, qui ont donné leur accord. La Commune avait donné son accord de principe le 15.06.2015. M. GABIOUD relève une mini-polémique qui a surgi sur le lieu d'implantation : certains souhaitaient voir la passerelle devant la cascade. La passerelle a été maintenue en amont, l'argument fort étant la sensation de vertige qui aurait été créée en cas de suspension au-dessus de la cascade. Aujourd'hui, CHF 91'000.- ont été récoltés. Le Comité attend encore des soutiens, tant de la part de certaines institutions que des privés. L'appel est lancé !

B.2. Réflexions d'un passionné de Champéry, M. Michel DEVOS

Après une brève introduction, Michel DEVOS relève le coup de cœur qu'il a eu pour Champéry voici cinq ans, coup de cœur qui l'a amené à investir pour Champéry à travers divers projets tels l'achat et la rénovation de l'hôtel National, ainsi que les investissements réalisés pour la mise à disposition du Ziggy's Bar et du tout récent restaurant L'Alta 1874. Il lance un appel à tous, y compris les Champérolains et les résidents secondaires, à réfléchir à des projets pour faire vivre le village.

La nouvelle idée de Michel DEVOS est de mettre sur pied un petit train (à l'image de ce qui se fait par exemple à Morzine), à la place du car qui amène les skieurs au téléphérique. La mise en place du projet requiert l'intervention de plusieurs prestataires (Commune de Champéry, Transports publics du Chablais) et un investissement initial évalué à env. CHF 200'000.-. Quel est l'avantage du petit train par rapport au bus ? Un gain d'esthétisme et de convivialité, le petit train étant ouvert. A une question de l'assemblée, M. DEVOS précise qu'il s'agira dans un premier temps d'un train à traction diesel, avec volonté de le moderniser en électrique par la suite. Le train sera en outre adapté aux personnes à mobilité réduite. Pour des raisons de sécurité, il est également relevé qu'en cas de fort enneigement, le train serait remplacé temporairement par des bus.

L'attribution de CHF 4'000.- à chacun des projets est confirmée par acclamation.

8) **Budget 2016, fixation des cotisations** : Nicole TRUSCELLO présente le budget, qui compte peu de différences par rapport à celui de 2015. CHF 5'000.- sont prévus pour le soutien d'action aux projets locaux.

APCACH - Budget 2016			Comptes 2015
		CHF	CHF
PRODUITS			
Produit des cotisations (50.- / membre)		12 000,00	13 300,00
Dons		1 000,00	480,00
Autres produits		1 000,00	1 915,75
	Total des produits	14 000,00	15 695,75
CHARGES			
Promotion et développement	Réunion et événements	2 500,00	1 761,80
	Site internet	2 000,00	1 260,50
Frais de fonctionnement et financiers		1 000,00	764,10
Soutien d'actions et projets		5 000,00	8 000,00
Actions juridiques		3 000,00	
Autres charges		500,00	2 031,00
Bénéfice de l'exercice			1 878,35
	Total des charges	14 000,00	15 695,75

Un membre relève qu'il trouve peu judicieux d'allouer un montant à des projets locaux tant que la problématique du recours contre la taxe RRPS n'est pas réglée et que celle-ci peut toujours engendrer de nouveaux frais. Un autre membre relève qu'étant propriétaire principal, il ne souhaite pas forcément voir l'argent de l'APCACH ne servir qu'au financement du recours.

Le budget de CHF 5'000.- pour les projets locaux est reporté à l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2016, dans le but d'avoir plus de visibilité sur l'avenir.

Après prise en compte de ce report, le budget est accepté à la quasi-unanimité, avec une voix contre et une abstention.

9) Message de la Commune

Luc FELLAY relève, point très positif, que Champéry a réussi ces dernières années à attirer de nouveau résidents primaires et a franchi la barre des 1300. Cela a été rendu possible par l'investissement : Champéry a, par exemple, payé pour maintenir sa poste ou pour faire revenir un médecin. Autres points importants :

- L'ordonnance fédérale sur les résidences secondaires est entrée en force. Champéry mène depuis des réflexions sur le secteur para-hôtelier ainsi que sur le potentiel de mise en location des résidences secondaires. Pour que la location soit possible, une plate-forme de location doit être non seulement créée, mais reconnue au sens de la loi.
- La loi (fédérale) sur l'aménagement du territoire aura également un impact très important pour Champéry. L'impact est encore à l'étude, mais certaines zones de Champéry (p.ex. Sur Cou) pourraient ne plus se voir délivrer de nouveaux permis de construire.
- La loi cantonale sur le Tourisme est en force. Cela donnera une base pour les règlements liés aux diverses taxes (séjour, R2, etc.).
- Le Canton du Valais a également des difficultés financières qui conduisent à un report de charges importantes sur les communes.
- Intempéries du 1er mai : auront eu un coût supplémentaire de plus de CHF 300'000.- uniquement pour la Commune de Champéry (d'autres charges sont à considérer pour le Canton et la Confédération).
- STDVI : le projet comporte 16 étapes. Le financement, c'est l'étape 16. Dans 10-15-20 ans, il n'y aura probablement plus qu'une commune dans la Vallée. Il faut être ensemble, ne serait-ce que dans le cadre des Portes du Soleil, afin d'être au même niveau que les autres parties prenantes.
- Le besoin de financement pour Champéry dans les prochaines années est estimé (idéalement) à CHF 20 millions pour les infrastructures nécessaires.
- En matière de tourisme, LF relève les tendances pour la période 1994-2014 : nette baisse des vacances hebdomadaires dans les stations valaisannes, hormis pour la clientèle suisse. On voit par contre une nette augmentation des petits séjours. Sans surprise, l'analyse au niveau du canton montre que Zermatt et Saas-Fee sont les seules capables d'absorber ces courts séjours. Ce sont les seules stations à disposer des infrastructures hôtelières pour les courts séjours.
- Budget 2016 de Champéry : le contexte économique reste difficile, situation de transition. Les investissements nets prévus sont inférieurs aux deux années précédentes (qui elles ont nécessité de grands investissements). 2016 : 1.4 MCHF, 2015 : 2.6 MCHF (budget), 2014 : 6.3 MCHF (effectifs).
- Les grands projets à venir ces prochaines années à Champéry (planification 2019-2020) :
 - o Chauffage à distance (à propre bois, sous le palladium pour échange de chaleur et remontée dans la Rue du Village).
 - o Réfection de la Rue du Village.
 - o Parking des Dents du Midi (sous le National) : agrandissement de l'offre hôtelière, parking souterrain de 164 places. Le projet sera présenté en assemblée primaire en 2016.

- Monteilly (aménagement du quartier du téléphérique). Un concours d'idées sera lancé en 2016 (concerne une grande zone incluant le bâtiment du Geuilli, le parking du téléphérique et certaines parcelles jusqu'à la Rue du Village). Un partenaire externe est contacté pour le financement.
 - Barne (eaux usées). Obligation de raccorder Barne aux eaux usées.
 - Sécurisation du Nant de Gleux : nécessite des expropriations, le projet va durer des années.
- Autres projets :
- Retenue collinaire TCCPS SA, permettant l'installation d'un nouvel enneigement artificiel : il manque encore un accord formel entre un propriétaire privé et les remontées mécaniques. Dès que le point sera réglé, les travaux commenceront avec les beaux jours en 2016.
 - Skating School of Switzerland (S. Lambiel) : l'école poursuit son développement.
 - Swiss School of Economics : projet d'établissement d'une business school à Champéry, avec diplôme master à la clé.
 - Kid's Park (snow park et garderie) : le projet est déployé. Un tapis roulant est en place au Kid's Club derrière le Palladium.

Jean-Philippe BORGEAUD relève quelques points concernant Champéry Tourisme. Pour le festival Rock the Pistes, Champéry, par le site du Chauderon, aura l'honneur d'accueillir Gotthard le 13 mars 2016 à 13h30.

Le « Champéry Info » a été changé en guide pratique en trois langues. Il est disponible auprès de l'Office du Tourisme (OT), des commerces et également sur internet. Parallèlement, chaque deux semaines ou chaque semaine, un feuillet d'animation est édité. Celui-ci permet désormais à l'OT de proposer des offres de manière plus réactive (p.ex. en fonction de la météo). Le feuillet d'animation est disponible dans les commerces, à l'OT et sur internet.

M. BORGEAUD relève qu'en raison de l'absence de neige, des décisions ont été prises : l'acro-branche a été ouvert exceptionnellement, une réouverture des Galeries Défago également. Les cantines et buvettes sont également ouvertes et font le plein.

Au niveau de la culture, M. BORGEAUD mentionne que désormais, pour certains spectacles du Théâtre du Crochetan, à Monthey, des billets à CHF 20.- sont disponibles auprès de l'OT. De plus amples renseignements peuvent être obtenus à l'OT.

Question d'un membre (QM) : Est-il prévu que quelqu'un de l'APCACH participe aux assemblées primaires de Champéry ? Dans la mesure du possible, le Comité participe aux assemblées primaires.

QM : Peut-on avoir des informations sur les assemblées communales ? LF précise que les assemblées sont ouvertes à tous (y compris sans droit de vote). Le PV ne peut toutefois être communiqué car il doit être approuvé à l'Assemblée Primaire suivante. Après validation du PV, les informations contenues sont déjà quasi-obsolètes.

QM : Un membre relève un bel article dans le Nouvelliste paru trois jours auparavant. Il se demande toutefois pourquoi Eric Liechti était cité dans l'article, notamment vis-à-vis de Champéry Tourisme. Jean-Philippe BORGEAUD confirme que Eric Liechti n'a plus de lien avec Champéry Tourisme depuis le mois d'août. Certaines missions lui ont été confiées sur mandat, mais il n'est plus employé de Champéry Tourisme.

QM : Télési pour les enfants près de chez Coquoz, des nouveautés ? LF rappelle que la Commune n'a que peu de poids dans les remontées mécaniques (25 actions / 6500). Les remontées mécaniques sont conscientes du problème. Toutefois, les années 2014/2015 ayant été faibles au niveau des revenus, cela n'aide pas à l'investissement. Le domaine est très compliqué, Torgon et Chalet-Neuf, Morgins et Champéry sont des sociétés privées. Pour l'instant, les présidents de commune poussent à une fusion de ces différentes sociétés.

10) Divers : Néant.

Le président André GOSSAUER remercie les participants, les invités et clôt l'assemblée à 19h00, en présentant les meilleurs vœux pour 2016. Il invite les participants à prendre le verre de l'amitié.